

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POUILLÉ

SÉANCE DU 8 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune de Pouillé, sous la présidence de Monsieur Alain GOUTX, Maire.

Présents : Mesdames ALEXANDRE S., BERTIN E., DESMONT V., FOUQUET-GRELET M-H.,
GILLET C.
Messieurs ALBERT L., BOURRY B., DELAUNAY F., LE POLLOTEC Y., TARTOUE H.

Absents : FAVOREL G., GIBAUT D., VENAILLE Y., VIOU T.

Monsieur VENAILLE Yves donne pouvoir à Monsieur GOUTX Alain

Monsieur Laurent ALBERT a été nommé secrétaire.

Décisions de Monsieur le Maire prises par délégation du Conseil Municipal :

Déclaration d'intention d'aliéner déposé par Me ROBERT, pour le compte de :

- Cts GIRAUD, relative à un immeuble situé au 16 rue de la Liberté – cadastré AR 203 et AR 242 ;
Non préemption.

27-2021 MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Préfecture a notifié au SIVOS que les statuts qui dataient de 1999, n'étaient pas conformes.

Après modification des statuts, ceux-ci ont été étudiés par le Comité syndical qui a approuvé à l'unanimité.

Le Conseil municipal décide d'approuver les nouveaux statuts du SIVOS Mareuil-Pouillé.

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

28-2021 DECISION MODIFICATIVE POUR ANNULATION D'UN TITRE

Monsieur l'adjoint aux finances explique au Conseil municipal qu'en 2017 il avait été déposé deux dossiers de demande de subvention. L'une des actions a été réalisée mais pas l'autre. Un versement a été effectué pour cette action non réalisée pour un montant de 84.38 €. Il y a lieu maintenant de procéder au remboursement en annulant le titre et en effectuant une décision modificative puisqu'il n'a pas été budgété de montant au compte 673 comme suit :

Section	Article	Crédit	
		Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Chap.67 Article 673 titres annulés (sur exercices antérieurs)		84.38 €
Fonctionnement	Chap.011 Article 6184 versement à des organismes de formation		-84.38 €

Pour : 11

Abstention : 1

Contre : 0

29-2021 RECRUTEMENT POUR UN EMPLOI TEMPORAIRE D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE EN CONTRAT CONTRACTUEL

Suite à un accroissement saisonnier d'activité sur notre commune, il y a lieu de recruter un agent contractuel – contrat CDD à compter du 19 juillet 2021 au 15 août 2021 à raison de 35h par semaine - sur un poste non permanent et à temps complet, établi en application des dispositions de l'article 3-I-2° en qualité d'adjoint technique territorial par référence au grade de l'échelle C1 – échelon 01 relevant de la catégorie C, suivant les besoins de la collectivité comprenant les fonctions d'entretien de la voirie et des espaces verts.

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

La séance a été levée à dix-huit heures.

Le Maire,



A. Gauthier